

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 12 septembre 2018
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Luc CHAPUT, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : David MOURNET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-117 : RAM PLAINE LIMAGNE : NOUVEAU PROJET DE FONCTIONNEMENT 2018-2021 ET DEMANDE D'EXTENSION (0.50 ETP)

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 5 décembre 2017, a approuvé le projet de fonctionnement du Relais assistants maternels Plaine Limagne. Ce service doit disposer d'un agrément de la CAF pour fonctionner : le projet de fonctionnement est le fil conducteur pendant la période contractuelle.

Il est rappelé les missions du RAM, précisées dans la circulaire du 2 février 2011 : les relais assistants maternels ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance, offrent un cadre de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles et ont une mission d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Depuis 2017, des missions supplémentaires sont proposées par la CAF pour s'adapter aux enjeux actuels du secteur : l'accompagnement des familles dans leur recherche d'une offre de garde via le site mon-enfant.fr, la

promotion du métier d'assistant maternel et enfin, l'aide au départ en formation continue des assistants maternels. Le conseil communautaire a fait le choix de positionner le service RAM Plaine Limagne sur les deux dernières missions supplémentaires : **la promotion de l'activité d'assistant maternel et l'aide au départ en formation continue des assistants maternels.**

Les objectifs du projet visent **une bonne identification du service auprès des usagers** (les parents, les assistants maternels, les professionnels de la petite enfance, les gardes d'enfants, les candidats à l'agrément et aux métiers de la petite enfance). Le projet de fonctionnement recherche à adapter les actions et interventions des trois anciens RAM au nouveau territoire Plaine Limagne : pour ce faire, les outils de communication et de gestion ont été harmonisés ; les partenariats existants avec les EHPAD, le multi-accueil, la micro-crèche, la médiathèque, l'école de musique Plaine Limagne, etc. sont non seulement maintenus mais aussi développés ; des temps forts (événements intégrant la programmation culturelle communautaire) et actions ponctuelles (animations, conférences, réunions, formations, etc.) sont proposés sur les communes du territoire Plaine Limagne. Les projets pédagogiques sont basés sur la reconnaissance de l'enfant en tant qu'être actif (respect du jeu libre et de l'activité spontanée) et le respect de son rythme en le laissant franchir les différentes étapes de son développement.

Le service est organisé autour de **l'implantation de trois antennes où l'ensemble des missions sont rendues** : accueil du public sur des permanences d'information, animations collectives (ateliers, conférences, réunions, etc.) et travail administratif. Les trois antennes disposent de locaux dédiés : l'antenne d'Aigueperse a investi fin novembre 2017 le rez-de-chaussée de la Maison Nord Limagne. Il a été intégré dans le programme du futur Espace Enfance Jeunesse d'Aigueperse.

Le service est composé aujourd'hui de deux agents, qui représentent 1,45 ETP. Or, les ressources humaines sont sous-dimensionnées pour assumer l'ensemble des missions du RAM Plaine Limagne sur les 3 antennes. Pour rappel, sur un territoire comprenant 180 assistantes maternelles, la CAF préconise 2,57 ETP.

Sur avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse, réunie le 30 août dernier, il est proposé de solliciter auprès de la CAF une extension de l'agrément du service à 1,95 ETP.

Le projet de fonctionnement a donc été modifié pour prendre en compte cette nouvelle organisation du service.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver la demande d'extension de l'agrément à la CAF,
- d'approuver le nouveau projet de fonctionnement 2018-2021 du RAM Plaine Limagne,
- de charger Monsieur le président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier,
- dit que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

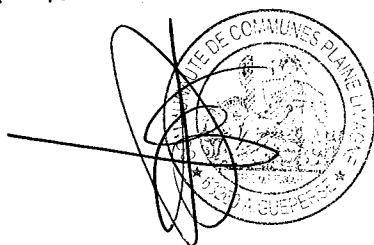
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/09/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

